

18^{fr.}
PAR AN.LE RÉPUBLICAIN
JOURNAL DE LYON.5^{cent.}
LE NUMÉRO.

ABONNEMENTS.

	LYON.	RHOD.	DÉP.
Un an...	18	24	30
Six mois...	9	12	15
Trois mois...	4 50	6	7 50

ON S'ABONNE

A LYON, rue Centrale, 3.
A PARIS, chez LÉVY et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires.
BUREAUX, rue Centrale, 3.

RÉDACTION.

Les communications concernant la rédaction doivent être adressées au citoyen GARNIER.
Toutes lettres et paquets non affranchis sont expressément refusés.

ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé au citoyen BUREL, gérant.
(Affranchir.)

ANNONCES.

Le Prix des Annonces est de 5 cent. la ligne.
Le Prix des Réclames est de 50 cent. la ligne.
Les annonces concernant les associations ouvrières, seront insérées gratis.

Lyon, 10 Juin.

CONSTITUTION FRANÇAISE :

La République respecte les nationalités étrangères... Elle n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun Peuple.

ASSEMBLÉE NATIONALE DU 7 MAI :

L'Assemblée nationale invite le gouvernement à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui était assigné.

La Constitution, la loi, l'honneur de la France, tout est foulé aux pieds... Les cadavres de nos frères jonchent les campagnes de Rome côté à côté avec ceux des républicains d'Italie ! Nos fronts se couvrent de honte à la pensée que notre patrie, que la République française est descendue au dernier rang des nations civilisées. O Bonaparte ! quel sang coule dans tes veines ? Est-ce le sang du Baskir ou du Croate ?... N'as-tu de français que les 1,200,000 que la France te donne !!!

Pleure, pleure, ô mon pays, pleure des larmes de sang ! pleure sur tes souvenirs de gloire, pleure, tu as perdu tout ce qui fait respecter un Peuple ! Ta mission civilisatrice est finie dans le monde !!! Ton drapeau est maculé d'un sang innocent et généreux... La République romaine ne te demandait qu'à mourir sous les coups des assassins de l'Italie, et les hommes qui te gouvernent ont volé aux Croates cette dernière honte pour l'attacher à la hampe de tes étendards....

L'histoire dira : le peuple romain s'était levé après quinze siècles d'engourdissement, les barbares soldats d'un roi barbareur et d'un César assassin accouraient pour noyer dans le sang ces fils de l'antique liberté. La République française sous la présidence d'un Bonaparte, a violé sa Constitution, méprisé ses lois, déchiré son histoire, avili son caractère, oublié ses anciennes et glorieuses défaites, pour accomplir l'acte d'iniquité envié par les rois.

O mon Dieu ! quels sont tes décrets ? la France est-elle destinée à disparaître du livre des peuples ? et faut-il qu'elle meure dans la boue comme une race immonde ?

NON, NON !!! il y a encore des Français !!! il y a encore des fils des héros d'Arcole et d'Austerlitz, qui ont dans les veines du sang à répandre pour l'honneur du pays, la gloire du drapeau et la liberté.

NON, NON !!! les Falloux, les Barrot, les Bonaparte, les blancs, les alliés des Cosaques, les chouans, les usuriers qui vendent la patrie, les Judas qui la trahissent, ne sont pas la France, ils ont souillé son histoire, trahi nos intérêts, violé la loi !!!

Il faut que justice soit faite ! Soldats, gardes nationaux,

citoyens de toutes classes, la Constitution vous est confiée, faites votre devoir !!!

VIVE LA RÉPUBLIQUE !!!

Marseille, 9 juin.

Nouvelles de Rome.

Le paquebot de l'Etat le *Tancrède*, parti le 5, à trois heures après midi de Civita-Vecchia et arrivé hier, nous apportant des nouvelles du quartier-général de l'armée. Ces nouvelles vont jusqu'au 4 au soir ; elles confirment tous les détails déjà connus sur la journée du 3, et nous apprennent que le combat a continué pendant toute la nuit et la journée du 4.

Le feu qui s'était ralenti pendant la matinée de ce dernier jour, a redoublé de vivacité dans l'après-midi, et à huit heures du soir on venait d'ouvrir la tranchée. A ce moment nous étions maîtres de plusieurs fortes positions, telles que la villa Pamphili, la villa Corsini et le Monte-Mario.

Le général en chef se disposait à s'emparer de celle encore plus importante du Monte Pincio, sur laquelle de formidables travaux de défense ont été établis et qui surplombe Rome du côté de la place del Popolo. La prise du Monte-Pincio doit être l'acte décisif du siège, et l'on comprend que ce soit contre cette position et contre celle de la porte del Popolo qui la touche, que les plus grands efforts aient été dirigés.

Dans la nuit du 4, les Romains ont tenté une sortie ; elle a été repoussée avec de fortes pertes.

Nos lecteurs trouveront dans les correspondances ci-après, des détails pleins d'intérêts sur les événements qui ont signalé ces deux premières journées.

Voici une lettre apportée par le *Tancrède*, datée du quartier-général le 4 juin, à 8 heures du soir :

Après avoir raconté les événements déjà connus de la journée du 3 et de la nuit du 3 au 4, pendant laquelle le feu de nos batteries n'a pas cessé, l'auteur de cette correspondance ajoute : « Pendant toute la matinée de ce jour, les coups de canon ont été moins rapprochés : mais cette après-midi le combat a recommencé avec plus de vigueur. Ce soir, à huit heures, on ouvre la tranchée, le feu de nos batteries continuera toute la nuit. Nos soldats voudraient en finir. Il faut convenir aussi qu'on nous oppose une vigoureuse résistance. Le résultat toutefois ne saurait être douteux.

« Les régiments qui prenaient part à l'action ont passé toute la journée sans prendre aucune nourriture. Des provisions de bouche avaient cependant été préparées autour des caissons et des dépôts de cartouches.

« De tous les côtés, des actes individuels de courage, d'adresse, d'intrépidité sont racontés. Un soldat, qui s'est emparé d'un drapeau, a été décoré par le général en

chef, sur le champ de bataille, de la croix des braves, et a reçu en même temps les galons de sergent. »

(Sémaphore.)

La *Gazette du Midi*, journal royaliste, publie la lettre suivante :

Fiumicino, 3 juin.

Avant-hier à trois heures, l'armée s'est emparée sans perte sensible de la villa Pamphili, et les soldats, n'écoulant que leur courage et emportés par leur ardeur, ont enlevé la villa Corsini sans en avoir reçu l'ordre du général. Ce point, qui n'est éloigné que d'une petite portée de canon d'une batterie de la ville et que l'on avait bien fortifié et solidement occupé, nous a coûté cher. Hepris deux fois par les Romains, ce n'a été qu'à la troisième qu'il est resté à nous.

Demain la tranchée sera ouverte et les batteries pourront commencer leur feu. La villa Corsini avait 1200 hommes de garnison. Dans une attaque que ceux-ci ont voulu faire, nous avons réussi à couper la retraite à 113 d'entr'eux que nous venons d'expédier en Corse. Dans ce nombre étaient 10 officiers, dont 2 capitaines.

Ils sont enchantés d'avoir été faits prisonniers, car ils mouraient de la faim et n'avaient rien mangé depuis deux jours.

A l'heure qu'il est, les Romains ne s'entendent plus entre eux. Il y a deux partis prononcés dans la ville. Les carabiniers ont refusé de monter à cheval et Garibaldi n'ose plus sortir, de peur qu'on ne ferme ensuite les portes sur lui et qu'on ne veuille plus le laisser rentrer. Il est dans un état d'exaspération qui tient de la folie.

Hier les ennemis ont tenté une sortie pendant la nuit et nous ont blessé et tué quelques hommes. Mais elle leur a coûté bien cher. Coupés dans leur retraite, un bataillon de 800 hommes est resté presque tout entier sur le champ de bataille ; il n'est demeuré que VINGT-CINQ hommes vivants, et nous les avons faits prisonniers.

Nous avons eu des engagements particuliers où l'avantage a toujours été pour nous. Ainsi, hier des dragons romains, voulant sortir par une petite poterne, ont perdu 14 hommes de suite sans pouvoir effectuer leur projet.

On a remarqué la justesse du tir des carabines de nos chasseurs à pied. Un d'entre eux a tué sept chefs de pièce coup sur coup, à une grande portée. Malheureusement un biscayen est venu l'enlever à l'admiration de nos soldats. Nous avons un caporal qui s'est emparé d'un drapeau et que le général en chef a décoré sur le champ de bataille.

Partout c'est à qui fera preuve de la plus grande bravoure et d'une force surhumaine. L'émulation et le courage sont à leur comble. L'élan est même trop grand et souvent il a besoin d'être modéré. Nos intrépides soldats ne craignent rien. La chaleur, qui est excessive et les privations de tout genre, ne peuvent les arrêter.

Des coups de fusil se font entendre dans la ville. Entre le dôme de Saint-Pierre et le Vatican, on aperçoit une fumée très épaisse et tous les indices d'un incendie. La terreur est à son comble à Rome, et nous savons que tous les édifices publics sont minés. Ces Vandales emploieront certainement ce dernier moyen pour jeter tout l'odieux sur nous et pour que le public en France nous accuse de cette dévastation.

Il nous est arrivé avant-hier un capitaine de dragons romain qui est venu se réfugier au camp et qui nous a annoncé de son côté que les deux partis allaient en venir aux mains et que la discorde règne dans la capitale.

Nos pertes s'élèvent à 120 blessés environ et 20 tués. Parmi les blessés, beaucoup seront rétablis sous peu. On les dirige sur Civita-Vecchia pour qu'ils soient mieux soignés, et on ne garde dans le camp que ceux qui ont subi une amputation.

L'armée autrichienne en marche sur Rome n'est encore que sur la frontière de Toscane. Le général en chef lui expédie un aide de camp

Feuilleton du RÉPUBLICAIN, du 11 Juin.

MAURICE LE SCULPTEUR.

HISTOIRE DE LA VIE D'ARTISTE.

(Suite. — Voir le numéro du 4, 5 et 10 juin.)

V.

Il commença dès lors une fort belle statue dont le sujet était *Vercingétorix soulevant les Gaules contre Jules César*. Il eût été difficile, à vrai dire, de trouver un thème qui convint mieux au ciseau indépendant de l'artiste. Ce soldat barbare qui puisa dans son ardent amour de la patrie assez de force pour tenir en échec le plus grand capitaine des temps antiques. Vercingétorix n'avait pas encore été figuré en demi-dieu. Un talent original pouvait seul avoir l'audace de toucher à cette grande figure et de la réaliser pour notre âge. Maurice y réussit complètement. Il avait représenté l'infatigable gaulois au milieu de son camp, à l'heure où il voulait affamer l'armée romaine en ordonnant de brûler Bourges, la perle des Gaules, et vingt villes environnantes. — Il vaut mieux habiter une terre nue et libre que des cités opulentes et soumises à l'étranger, disait le barbare. — A l'aspect de ce marbre qu'on s'attendait toujours à voir marcher et lancer en avant sa javeline de fer, on ne pouvait se défendre d'un profond sentiment d'enthousiasme et pour le guerrier et pour son auteur.

Maurice envoya son œuvre au jury chargé d'examiner ce qu'il est bon d'enfourner au Louvre, ou de rejeter impitoyablement de nos musées. Le *Vercingétorix* fut trouvé admirable sous mille rapports, très gaulois surtout ; ce fut là son crime. Il n'avait ni casque, ni cuirasse comme tous les héros de convention qu'on laisse grelotter dans nos jardins publics. Il portait la tête nue, le front découvert, une peau de bête fauve jetée sur ses larges

épaules ; il avait de la vie et du mouvement sur le visage, du feu dans les prunelles, il enflammait ; il n'était pas académique, enfin. — On le rejeta.

Dès que la nouvelle de cette inepte injustice se fut répandue dans le monde, les acheteurs accoururent en foule à l'atelier du sculpteur. Ils n'avaient les uns et les autres qu'une formule d'éloges sur les lèvres.

— Votre statue, disaient-ils à Maurice, vaut son pesant d'or ; fixez vous-même le prix qu'il faut en donner, et ne craignez pas d'aller trop loin.

— Grand merci, Messieurs, répondait l'artiste emporté par ses accès de spleen et d'insouciance ; je me passerai très bien de votre or ; je garde ma statue.

— Qu'en voulez-vous donc faire ?

— Ne redoutez rien, je n'imiterai pas Torrègiano, qui brisa la sienne dans une circonstance analogue ; je la conserverai au contraire précieusement, mais je prétends la placer sur ma terrasse où elle servira d'épouvantail aux moineaux francs qui viennent déchiqueter mes pots de fleurs.

— Décidément Maurice est fou, disait-on alors en chœur.

VI.

Notre artiste n'était pas dupe de leurs chuchotements. — Ils ont raison de dire que je suis fou, pensait-il. Depuis quelque temps, je me sens capable de toutes les bizarreries ; par exemple, me voilà vivement épris du jeu de domino.

Voici comment la chose arriva et ce qui s'ensuivit. Un jour Maurice entra dans un café du Palais-Royal. Il s'en fut s'asseoir à une table où un vieillard en redingote vert-olive éternuait en lisant les *Petites-Affiches*.

La physionomie ouverte de ce Nestor plut au sculpteur ; Maurice le salua poliment.

Le vieillard lui rendit son salut. Dès ce moment la conversation fut engagée.

— Après vous les *Petites-Affiches*, Monsieur, s'il vous plaît.

— Quoi, jeune homme, vous lisez les *Petites-Affiches* ?

— Oui, Monsieur, c'est le journal qui m'intéresse le plus, attendu qu'il n'est ni politique, ni littéraire, ni rien du tout.

— Dans ce cas là, vous devez savoir jouer au domino ?

— Certainement, Monsieur.

— Vous plaît-il que nous fassions une partie ?

— Volontiers.

Le vieillard prit vite une prise de tabac d'Espagne dans une petite boîte d'argent ciselé, plaça son mouchoir à ses côtés, mêla le jeu et tira à soi. Le vieillard triomphait ; c'est qu'il était de première force, l'honnête homme.

Maurice perdit, et le vieil amateur lui dit :

— Nous ne jouons rien, n'est-il pas vrai, jeune homme ?

— Rien absolument, Monsieur. Le domino est comme les dames ou les échecs, qui indemnifient suffisamment les joueurs pour le plaisir qu'ils procurent.

— C'est la vérité, jeune homme ! je marque encore vingt-cinq points.

Tout à-coup onze heures sonnèrent. Maurice et son adversaire jouaient depuis trois heures environ. Le vieillard se leva brusquement.

— Je coucherais ici, dit-il, tant ce beau jeu m'intéresse, mais j'ai mes habitudes, un lait de poule à prendre tous les soirs, et je n'aime pas à rentrer tard chez moi. A demain, si vous le voulez-bien ; je vous donnerai votre revanche.

Le pauvre vieux bonhomme à la redingote vert-olive, n'était pas plutôt sorti que la dame du comptoir apostropha l'artiste en riant.

— Vous ne vous doutez guère, M. Maurice, du plaisir que vous avez fait à ce vieux fou.

— Comment cela, Madame ?

— Il y a plus de six mois qu'il rôde dans tous les cafés des environs, sans pouvoir rencontrer quelqu'un qui veuille faire sa partie.

— Et d'où vient qu'on ne veut pas faire sa partie ?

PHILIBERT AUDEBRAND.

La suite à un prochain numéro.

pour l'informer de ce qui se passe.
Le roi de Naples, avec son armée de 5,500 Espagnols, marche aussi sur la capitale du monde chrétien.

Toutes nos correspondances particulières nous ont manqué aujourd'hui, nous sommes réduits aux correspondances des journaux royalistes. Leurs accents de joie, leurs chants de triomphe prouvent que la honte de la France doit être consommée; à l'heure qu'il est notre drapeau doit flotter sur les ruines du Vatican. Les Romains ont miné tous les édifices ils les feront sauter à l'approche des Français, le sac complet de la ville éternelle est accompli. Les républicains français sous la conduite des royalistes ont achevé l'œuvre d'Attila.

Le général Oudinot, le transfuge des champs de Waterloo, celui auquel Louis XVIII a donné de l'avancement sur la recommandation de l'empereur des Cosaques, a rempli sa mission!

On nous assure dans une lettre d'hier qu'un grand nombre de soldats républicains ont été fusillés. La terreur règne au camp français. A la honte, vient se joindre la cruauté! Les lauriers du Trocadéro empêchaient de dormir celui qui s'est honoré d'être constable à Londres.

Esprit de l'armée des Alpes.

On mécontente l'armée par mille petites tracasseries. Ainsi dernièrement on a fait couper la *mouche* aux soldats du 2^e léger. Ces braves soldats ont dû se soumettre..., mais nous, nous demandons pourquoi cette injustice?

Nous pensons que les motifs secrets sont d'établir des causes de querelles, des rivalités de corps, qui, occupant l'imagination du soldat, lui empêcheraient de lire les journaux. C'est un vieux moyen employé autrefois, mais qui ne réussira pas aujourd'hui; les soldats savent qu'ils sont les enfants de la République et qu'ils la servent tous à titre égal. Nous finissons cette note en demandant l'égalité devant le règlement.

Ordre de la place.

5 juin 1849.

Le colonel commandant la place met à l'ordre la dépêche suivante du ministre de la guerre adressée au général de division, en date du 30 mai 1849 :

« Général,

« Le mouvement électoral a fait sentir son influence jusque dans l'armée, par l'exercice du droit de suffrage encore nouveau pour elle. Les militaires, sans oublier leurs devoirs, sont pour quelques jours sortis de leurs *habitudes de calme et de régularité*.

« Vous appliquerez tous vos soins à les y faire rentrer.

« Dites-leur qu'après avoir mis leur vote comme tous les citoyens, leur mission politique est terminée, et qu'ils rentrent tout entier dans l'accomplissement de leur mission militaire, non moins sacrée que la première.

« Au dehors soutenir l'honneur et les intérêts du pays, au dedans rester neutre à toutes les querelles pour maintenir au nom de la loi la paix publique contre les perturbateurs, quels qu'ils soient; protéger ainsi la liberté de tous en assurant les droits légitimes de chacun. Telle est la part que la patrie impose à ceux de ses enfants armés.

« Ces devoirs se résument en deux mots : obéissance et dévouement à la Constitution, obéissance et dévouement au président de la République, chef du pouvoir exécutif et aux chefs militaires institués par lui.

« Le plus patriote est celui qui respecte le mieux cette règle.

« Ceux qui l'enfreindraient seraient coupables, ils appelleraient sur eux, par ce motif, une juste sévérité. Ils déshonoreraient leur habit; et moi, qui me fais gloire de l'avoir porté pendant 42 ans, en passant par tous les grades, je ne le souffrirais pas.

« C'est en suivant avec une inébranlable persévérance la voie que je viens d'indiquer que l'armée pourra exercer, tant dans la paix que dans la guerre, sa glorieuse renommée et garder la place qui lui appartient, par les souvenirs de son histoire aux yeux de la France et du monde.

« Agréez l'assurance de mes sentiments distingués.

« Signé RHULLIÈRES.

« Pour copie conforme :

« Signé LÉVÊQUE. »

Citoyens ministres,

Permettez que nous répondions à votre dépêche du 30 mai, dans laquelle vous nous reprochez d'avoir failli avec nos devoirs.

Nous répondrons à cela que nous n'avons pas oublié la tâche que la patrie nous impose. Nous n'avons pas été ce que vous, et vos généraux auriez voulu que nous fussions; nous n'avons vu dans presque tous ceux qui nous commandent que des conspirateurs contre la République, alors nous avons été indignés du rôle qu'on voulait nous faire jouer.

La République nous a fait citoyens, et vous et les vôtres auriez voulu nous faire voter par temps et par mouvement, comme s'il s'était agi d'une charge en douze temps.

Vous n'ignorez pas que nous avons été traqués comme des bêtes fauves pour ne pas vouloir penser comme ceux qui violent tous les jours la Constitution.

Vous nous parlez de l'honneur et des intérêts du pays, nous répondons à cela que nous le comprenons mieux que vous, et que ce langage ne sied nullement à ceux qui s'allient avec les Autrichiens et les Cosaques, qui font battre les enfants d'une République les uns contre les autres, et qui laissent traîner notre drapeau dans la boue de Livourne par les Pandours avoués de l'Autriche. Nos devoirs se résument en deux mots : dévouement et obéissance à la Constitution. De ce côté vous serez obéis malheureusement pour vous.

Vous nous dites que nous devons dévouement et obéissance au président. A cela, nous répondons par l'art. 50 de la Constitution, qui lui interdit même d'être caporal dans l'armée. Nous vous engageons, cit. ministre, à relire la Constitution, si toutefois vous l'avez lue.

Quant à nous, nous la connaissons très bien, et savons que ce citoyen n'a pas le DROIT de nous COMMANDER, et quant à ce qui est de notre dévouement, nous le réservons pour la République et non pour un magistrat qui est *passagèrement* dans l'exercice d'une fonction. (Article 45.)

Sur ce, Monsieur le ministre, salut et fraternité,

Plusieurs soldats de l'armée des Alpes.

Message du président de la République.

Nous venons de parcourir à la hâte le document suivant; nous n'avons jamais rien lu de plus pâle, de plus nul de plus insignifiant.

Les matières y sont classées pêle-mêle, sans ordre, sans intelligence. Mais ce qui nous a frappé surtout, c'est le style: il peut être *présidentiel*, mais, à coup sûr, il n'est guère français.

Nos lecteurs vont en juger :

Messieurs les Représentants,
La Constitution prescrit au président de la République de vous présenter, chaque année, l'exposé de l'état général des affaires du pays. Je me conforme à cette obligation qui me permet, en vous soumettant la vérité dans toute sa simplicité, les faits dans ce qu'ils ont d'instructif, de vous parler aussi de ma conduite passée et de mes intentions pour l'avenir.

Mon élection à la première magistrature de la République avait fait naître des espérances qui n'ont point encore pu se réaliser. Jusqu'au jour où vous vous êtes réunis dans cette enceinte, le pouvoir exécutif ne jouissait pas de la plénitude de ses prérogatives constitutionnelles. Dans une telle position, il lui était difficile d'avoir une marche bien assurée.

Néanmoins, je suis resté fidèle à mon manifeste.
A quoi, en effet, me suis-je engagé en acceptant les suffrages de la nation?

A défendre la société audacieusement attaquée.
A affermir une République sage, grande, honnête.
A protéger la famille, la religion, la propriété.
A provoquer toutes les améliorations et toutes les économies possibles.

A protéger la presse contre l'arbitraire et la licence.
A diminuer les abus de la centralisation.
A effacer les traces de nos discordes civiles.
Enfin à adopter à l'extérieur une politique sans arrogance comme sans faiblesse.

Le temps et les circonstances ne m'ont point permis d'accomplir tous ces engagements, cependant de grands pas ont été faits dans cette voie.

Le premier devoir du gouvernement était de consacrer tous ses efforts au rétablissement de la confiance qui ne pouvait être complète que sous un pouvoir définitif. Le défaut de sécurité dans le présent, de foi dans l'avenir détruit le crédit, arrête le travail, diminue les revenus publics et privés, rend les emprunts impossibles et tarit les sources de la richesse.

Avant d'avoir ramené la confiance, on aurait beau recourir à tous les systèmes de crédit, comme aux expédients les plus révolutionnaires, on ne ferait pas renaître l'abondance là où la crainte et la défiance du lendemain ont produit la stérilité.

Notre politique étrangère elle-même ne pouvait être à la hauteur de notre puissance passée, qu'autant que nous aurions reconstitué à l'intérieur ce qui fait la force des nations, l'union des citoyens, la prospérité de nos finances.

Pour atteindre ce but, le gouvernement n'a eu qu'à suivre une marche ferme et résolue, en montrant à tous que, sans sortir de la légalité il emploierait les moyens les plus énergiques pour rassurer la société.

Partout aussi, il s'efforça de rétablir le prestige de l'autorité, en mettant tous ses soins à appeler aux fonctions publiques les hommes qu'il jugeait les plus honnêtes et les plus capables, sans s'arrêter à leurs antécédents politiques.

C'est encore afin de ne pas inquiéter les esprits que le gouvernement a dû ajourner le projet de rendre la liberté aux victimes de nos discordes civiles. Au seul mot d'amnistie, l'opinion publique s'est émue dans des sens divers; on a craint le retour de nouveaux troubles; néanmoins j'ai usé d'indulgence partout où elle n'a pas eu d'inconvénients.

Les prisons se sont déjà ouvertes à 1,570 transportés de juin, et bientôt les autres seront mis en liberté sans que la société ait rien à en craindre; quant à ceux qui, en vertu de décision des conseils de guerre, subissent leur peine aux bagnes, quelques-uns d'entre eux pouvant être assimilés aux condamnés politiques, seront placés dans des maisons de détention.

La marche suivie avait, en assez peu de temps, rétabli la confiance; les affaires avaient repris un grand essor; les caisses d'épargne se remplissaient; depuis la fin de janvier, le produit des contributions indirectes et des douanes n'avait pas cessé de s'accroître et s'était rapproché en avril, des temps les plus prospères.

Le trésor avait retrouvé le crédit dont il a besoin, et la ville de Paris avait pu contracter un emprunt dont le taux avoisine le pair, négociation qui rappelle l'époque où la confiance était le mieux affermée; les demandes en autorisation de sociétés anonymes se multipliaient, le nombre des brevets d'invention augmentait de jour en jour; le prix des offices, le taux de toutes les valeurs qui avaient subi une dépréciation si grande se relevait graduellement; enfin, dans toutes les villes manufacturières, le travail avait recommencé, et les étrangers affluaient de nouveau à Paris.

Ce mouvement heureux, arrêté un moment par l'agitation électorale, reprendra son cours à l'aide de l'appui que vous prêterez au gouvernement.

Quoique les affaires commerciales et industrielles aient repris en grande partie, l'état de nos finances est loin d'être satisfaisant.

Le poids d'engagements basés sur les contrats par le dernier gouvernement a nécessité, durant le cours de l'année 1848, une liquidation qui a ajouté à la dette publique 56,501,800 fr. de rentes nouvelles.

D'un autre côté, les dépenses extraordinaires que la Révolution de février a entraînées, ont produit un surcroît de charges qui, toute compensation faite, s'est élevé, pour l'année 1848, à 265,498,428 fr., et, malgré les ressources additionnelles dues au produit de l'impôt des 45 centimes et aux emprunts négociés, l'exercice laissera un déficit de 72,160,000 fr.

L'année 1849 devait, d'après les combinaisons du budget qui s'y rapportait, laisser un découvert de 23 millions; mais les faits n'ont pas répondu aux calculs, et des changements considérables se sont accomplis sous l'empire de circonstances imprévues. Des impôts nouveaux, dont le produit est évalué à plus de 90 millions, n'ont pas été votés; d'autre part, non seulement l'impôt du sel a été réduit des deux tiers, mais le revenu de la taxe des lettres est descendu fort au-dessous du chiffre qu'on espérait trouver, et le déficit prévu s'élèvera à environ 180 millions.

Un autre fait inattendu est venu aggraver la situation. L'impôt sur les boissons, dont le produit dépasse 100 millions, demandait à être adouci et simplifié par une forme nouvelle qui le mit en harmonie avec l'esprit de nos institutions; un amendement rattaché au budget de 1846 l'a aboli à partir du 1^{er} janvier 1850, et en a prescrit le remplacement.

Il est devenu indispensable maintenant de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes, on n'y peut parvenir qu'en réduisant les dépenses et en ouvrant de nouvelles sources de revenu.

Cet état de nos finances mérite d'être pris en sérieuse considération. Ce qui doit nous consoler, néanmoins, et nous encourager, c'est de constater les éléments de force et de richesse que renferme notre pays.

La garde nationale, qui s'est montrée presque partout animée du sentiment de ses devoirs, compte aujourd'hui près de 4 millions d'hommes, dont 1,200,000 sont armés de fusils et de mousquets.

Elle possède 500 canons.

L'organisation de 500 bataillons de gardes nationaux mobilisables est préparée conformément au décret du 22 juillet dernier.

Quant à la garde mobile engagée pour une seule année en 1848, sa réorganisation au mois de janvier dernier, fit descendre l'effectif de 12,000 à 6,000 hommes, ce qui a produit une économie de sept

millions.

L'armée, toujours fidèle à l'honneur et à son devoir, a continué, par son attitude ferme et inébranlable, à contenir les mauvaises passions à l'intérieur, et à donner à l'extérieur une juste idée de notre force.

Nous avons maintenant sous les armes un total de 431,000 hommes et de 95,734 chevaux.

Nous possédons 16,495 bouches à feu de toute espèce, dont 13,770 en bronze; les bouches à feu de campagne sont au nombre de 5,139.

C'est aussi à notre armée que l'Algérie doit le repos dont elle jouit. Une certaine agitation s'était manifestée chez les Arabes et les Kabyles, mais des opérations bien combinées et bien exécutées y ont promptement rétabli l'ordre et la sécurité. Notre influence s'en est accrue.

Les travaux du port d'Alger, et ceux qui ont pour but de créer ou d'améliorer nos voies de communication, se poursuivent avec l'activité permise par les allocations budgétaires.

La colonisation privée témoigne par l'état des récoltes de cette année même qu'elle est en voie de progrès.

L'installation et le développement des colonies agricoles se continuent avec zèle et persévérance.

Notre flotte, qui protège nos colonies et fait respecter notre pavillon sur toutes les mers, se compose :

De la flotte active à voiles, comprenant 10 vaisseaux de ligne, 8 frégates, 18 corvettes, 24 bricks, 12 transports et 24 bâtiments légers;

De la flotte active à vapeur, qui est de 14 frégates, 15 corvettes et 34 avisos.

En dehors de la flotte active, se trouvent les bâtiments en disponibilité de rade et en commission de port. C'est une réserve prête à agir dans le plus bref délai.

Cette réserve se compose de 10 vaisseaux, 15 frégates à voiles, 10 frégates à vapeur, 6 corvettes et 6 avisos, également à vapeur.

L'armement de ces frégates réclame 953 officiers de vaisseau de tout grade, les aspirants non compris, et un effectif de marins dont le chiffre ne s'élève pas à moins de 28,000 hommes.

Aucun trouble sérieux ne s'est manifesté au sein de la société coloniale qui, désormais, repose sur la solide base de l'égalité civile et politique.

Au bienfait de la liberté pour les noirs, est venue s'ajouter la compensation d'une indemnité pour les colons. Une équitable répartition sera, il faut l'espérer, un élément de paix, de travail et de prospérité.

En restant autant qu'il sera possible dans les prévisions du budget voté de 1849, le gouvernement espère continuer à maintenir intact l'établissement naval et colonial, jusqu'à ce qu'il puisse en proposer l'amélioration et le développement à l'Assemblée législative.

L'agriculture, cette source de toutes les richesses, a reçu tous les encouragements qu'il était possible de lui donner en si peu de temps.

Depuis le 20 décembre dernier, vingt-neuf fermes-écoles ont été créées et forment, avec les vingt-cinq déjà existantes, le premier degré de l'enseignement agricole.

D'autres seront établies.

Les instituts de la Saulsaie et de Grand-Jouan ont pris rang d'écoles régionales, et fonctionnent aujourd'hui comme établissements de l'Etat, d'après les prescriptions de la loi du 3 octobre.

L'administration s'est fait mettre en possession des fermes renfermées dans le petit parc de Versailles, destiné à l'Institut national agronomique.

Cent vingt-deux sociétés d'agriculture, et plus de trois cents comices ont pris part à la répartition des fonds votés pour l'encouragement de l'agriculture.

Par arrêté du 26 avril 1849, une commission d'hommes spéciaux dévoués s'est mise à l'étude de la question des colonies agricoles. Le désir du gouvernement était de trouver le moyen le plus efficace de venir au secours des classes laborieuses en ramenant les ouvriers des villes aux travaux de la campagne, et d'après l'exemple des autres pays, dont les documents ont été réunis, d'utiliser au profit des pauvres la mise en valeur des terres incultes.

L'organisation des haras nationaux a été profondément modifiée par l'arrêté du 11 décembre 1848.

L'industrie chevaline est en progrès, elle a partout repris sa marche, et toutes les institutions qui en découlent et qui s'étaient crues menacées sont revenues à leur niveau.

Le bon emploi du crédit de 500,000 fr. alloué pour la remonte des établissements n'a pas été étranger à ce résultat. Jamais la remonte n'a été ni aussi considérable, ni aussi brillante que cette année.

La situation des subsistances est satisfaisante. La récolte de 1848, bien que moins abondante que celle qui l'a précédée, offre cependant des ressources supérieures aux besoins du pays.

Les renseignements parvenus sur l'état des récoltes en terre sont très favorables; c'est une consolation, au milieu de toutes nos épreuves, de voir l'abondance des produits promettre à nos populations le bon marché des denrées alimentaires.

L'exposition des produits de l'industrie qui exerce une influence heureuse sur le maintien des affaires, s'est ouverte le 4 juin; le nombre des exposants inscrits s'était élevé en 1844 à 3,910, il dépasse, cette année, le chiffre de 4,000.

L'exécution de la loi sur les associations ouvrières se poursuit et touche à son terme. Sur 600 demandes parvenues au département du commerce, il ne reste aujourd'hui à statuer que sur 80. Des trois millions votés, il a été alloué deux millions deux cent quatre-vingt-deux mille francs à 47 associations.

Les chambres consultatives et les chambres de commerce vont être constituées sur des bases nouvelles.

Le commerce extérieur de la France s'était élevé, en 1847, à la somme totale de 2 milliards 614 millions, dont 1,545 millions à l'importation et 1,271 à l'exportation.

La mise en consommation des matières nécessaires à l'industrie, en effet, a beaucoup perdu. Celle des fontes est tombée de 95,941 tonnes à 45,583; la houille 2,173,000 tonnes à 1,796,000; la laine de 158,000 quintaux à 80,962; la soie de 15,000 à 7,688, etc.

Un élément au reste permettra de juger assez exactement des variations qu'a subies notre commerce extérieur en 1848 : c'est la recette des douanes.

Rudement éprouvée par les événements politiques, l'année 1848 a vu comme on pouvait s'y attendre, décroître considérablement le commerce français. On n'en saurait encore indiquer exactement la valeur, l'administration des douanes n'étant pas encore en mesure d'en déterminer le chiffre; mais on ne peut douter que ce chiffre se trouvera réduit dans une proportion très notable.

En 1847, elle avait donné en moyenne mensuelle environ 11 millions.

Durant les mois de janvier et février 1848, elle produit une moyenne de 8,700,000 fr. A partir de mars et pour chacun des trois mois suivants, elle va s'affaiblissant, et ne donne plus, en moyenne, qu'environ 5 millions; durant les mois de juillet, août et septembre la moyenne se relève un peu au-dessus de 8 millions; enfin, pour les mois d'octobre, novembre et décembre, elle atteint le chiffre de 9 millions, c'est-à-dire près du double de ce qu'avait produit les mois les plus agités de l'exercice.

Il est facile de voir que dans le cours du dernier trimestre, et à mesure que le pays approchait du moment où le pouvoir allait se trouver régulièrement et définitivement constitué, la marche des affaires commerciales s'améliorait en même temps que se raffermissait la confiance publique.

Cette influence s'est fait principalement sentir sur nos exportations. Presque tous les articles avaient, durant le premier semestre, éprouvé de fortes pertes. A l'aide de l'élévation et de l'extension des primes (décret du 10 juin 1848), elles reprennent une activité qui se fait particulièrement remarquer vers la fin de l'année. A cette époque, la dimi-

notion disparaît pour la majeure partie des articles; pour certains même, comme les vins, les eaux-de-vie, les soieries et les toiles, il y a comparativement à 1847, quelque accroissement.

Mais c'est en examinant les résultats des premiers mois de 1849, qu'on aperçoit plus vivement encore ce mouvement améliorant.

Si, en janvier et février, on trouve des différences en moins assez considérables comparativement aux mois correspondants de 1848, l'avantage en mars et avril, passe, pour la plupart des marchandises importées et exportées, du côté de 1849.

Ainsi, pour citer quelques-uns de ces articles qui alimentent plus spécialement le travail industriel, le coton, au 30 avril, donne 21 millions de kil. au lieu de 15; la houille, 567,000 tonnes au lieu de 447,000; la laine, 43,755 quintaux au lieu de 21,480; le sucre brut, 26 millions de kil. au lieu de 16 millions; l'indigo, 594,000 kil. au lieu de 289,000; le bois d'acajou, 700 000 kil. au lieu de 505,000; et enfin les recettes de la douane, au 30 avril 1849, s'élèvent à 50 millions de francs au lieu de 26,787,000 francs qu'elle avait données à pareille époque de 1848. Et ce qui prouve que l'amélioration s'est continuée en mai, malgré les agitations qui ont troublé ce mois, c'est qu'il a donné cinq millions et demi de plus que celui de 1847, et que Paris a vu, comparativement aussi à mai 1848, s'élever de six millions le chiffre de ses exportations.

Le décret qui avait élevé temporairement le taux des primes de sortie ayant cessé d'être en vigueur à partir du 1er janvier 1849, on aurait pu croire que nos exportations allaient, à la date de ce moment, se ralentir; il n'en a rien été. Nos tissus de toutes sortes montraient, au 31 mai dernier, un accroissement très marqué, et il en était de même de nos sucres raffinés, de nos produits ouvrés.

En résumé, la situation du commerce français, vivement compromise pendant une grande partie de l'année 1848, s'est améliorée vers la fin de cet exercice, et a pris une marche positivement ascendante depuis le commencement de 1849. C'est un résultat qui, en assurant au présent des avantages certains, semble aussi une garantie de sécurité pour l'avenir.

La question de la réforme pénitentiaire, la question du travail dans les prisons se rattachent aux intérêts de l'industrie. Chacun des systèmes a été particulièrement étudié. Le rétablissement de la discipline est l'objet d'efforts persévérants et une idée préoccupe surtout l'administration, celle de la part qu'il conviendrait peut-être d'accorder à l'âge dans la réorganisation du travail des condamnés.

Le nombre des prisons départementales est de 1,000; celui des maisons centrales de 21; établissements ou quartiers d'éducation correctionnelle pour les jeunes détenus, 12; colonies agricoles fondées par le gouvernement, 5; administrées par des particuliers, 7. — Total, 445.

Au 1er janvier 1848, la population s'élevait dans les prisons départementales à	26,650
Dans les maisons centrales à	17,789
Dans les établissements et colonies de jeunes détenus,	5,600
Total,	48,042

En outre, on compte en France plus de 1,500 établissements publics pour les malades; les vieillards, les enfants, etc., dont les revenus annuels dépassent la somme de 52 millions.

Il faut y ajouter près de 8,000 bureaux de bienfaisance pour la distribution des secours à domicile, et qui possèdent environ 13,500,000 f. de revenus ordinaires.

Enfin, d'autres services charitables, relatifs aux monts-de-piété, aux enfants-trouvés, aux aliénés indigents, aux sourds-muets et aux aveugles, emploient au soulagement des infortunés des sommes s'élevant à près de 50 millions.

C'est donc environ 116 millions par an qui sont consacrés à l'assistance publique, sans compter les charités privées, dont il est impossible de calculer l'importance, même approximative.

Mais ces secours, tout immenses qu'ils paraissent, sont encore trop faibles, si on les compare à la masse des besoins. Le gouvernement le sait, et il a la ferme volonté de pourvoir à cette insuffisance.

Politique étrangère. — Il est dans la destinée de la France d'ébranler le monde lorsqu'elle se remue, et de le calmer lorsqu'elle se modère. Aussi l'Europe nous rend-elle responsables de son repos et de son agitation. Cette responsabilité nous impose de grands devoirs, et do mine notre situation.

Après Février, le contre-coup de notre situation se fit sentir depuis la Baltique jusqu'à la Méditerranée, et les hommes qui me précédèrent à la tête des affaires n'osèrent pas lancer la France dans une guerre dont on ne pouvait prévoir le terme. Ils eurent raison. L'état de la civilisation en Europe ne permet de livrer son pays aux hasards d'une collision générale qu'autant qu'on a pour soi, d'une manière évidente, le droit et la nécessité.

Un intérêt secondaire, une raison plus ou moins spécieuse d'influence politique ne suffisent pas. Il faut qu'une nation comme la nôtre, si elle s'engage dans une lutte colossale, puisse justifier, à la face du monde, ou la grandeur de ses succès, ou la grandeur de ses revers.

Lorsque je parvins au pouvoir, de graves questions s'agitaient sur divers points de l'Europe. Au delà du Rhin, comme au delà des Alpes, depuis le Danemark jusqu'en Sicile, il y avait pour nous un intérêt à sauvegarder, une influence à exercer. Mais cet intérêt et cette influence méritaient-ils, pour être énergiquement soutenus, qu'on courût les chances d'une conflagration générale?

Voilà la question; ainsi posée, elle est facile à résoudre. Sous ce point de vue, dans toutes les affaires extérieures qui ont été le sujet des négociations que nous allons passer en revue, la France a fait ce qu'il était possible de faire pour l'intérêt de ses alliés, sans cependant recourir aux armes, cette dernière raison des gouvernements.

La Sicile, il y a près d'un an, s'était insurgée contre le roi de Naples. L'Angleterre et la France intervinrent avec leur flotte pour arrêter les hostilités, qui prenaient le caractère du plus cruel acharnement, et, il faut le dire, quoique l'Angleterre eût plus d'intérêt dans cette question que la France elle-même, les deux armées s'unirent d'un commun accord pour obtenir du roi Ferdinand, en faveur des Siciliens, une amnistie complète et une Constitution qui garantissait leur indépendance législative et administrative. Ils refusèrent. Les armées quittèrent la Sicile, forcés d'abandonner le rôle de médiateurs, et bientôt la guerre recommença. Un peu plus tard, ce même peuple qui avait repoussé des conditions si favorables était forcé de se rendre à discrétion.

Au nord de l'Italie une guerre sérieuse avait éclaté, et un moment, lorsque l'armée piémontaise pousa ses succès jusqu'au Minicio, l'on a pu croire que la Lombardie recouvrerait son indépendance. La désunion fit promptement évanouir cet espoir, et le roi de Piémont fut obligé de se retirer dans ses états.

A l'époque de mon élection, la médiation de la France et de l'Angleterre avait été acceptée par les parties belligérantes. Il ne s'agissait plus que d'obtenir pour le Piémont les conditions les moins désavantageuses. Notre rôle était indiqué, commandé même. S'y refuser était allumer une guerre européenne.

Quoique l'Autriche n'eût envoyé aucun négociateur à Bruxelles, lieu indiqué de la conférence, le gouvernement français conseilla au Piémont de résister au mouvement qui l'entraînait à la guerre et de ne pas recommencer une lutte trop inégale.

Ce conseil ne fut pas suivi, vous le savez, et après une nouvelle défaite, le roi de Sardaigne conclut directement avec l'Autriche un nouvel armistice.

Quoique la France ne fût pas responsable de cette conduite, elle ne pouvait pas permettre que le Piémont fût éradié, et du haut de la tribune le gouvernement déclara qu'il maintiendrait l'intégrité du territoire d'un pays qui couvre une partie de nos frontières.

D'un côté, il s'efforça de modérer les exigences de l'Autriche demandant une indemnité qui parut exorbitante. De l'autre, il engagea le

Piémont à faire de justes sacrifices pour obtenir une paix honorable. Nous avons tout lieu de croire que nous réussirons dans cette œuvre de conciliation.

Tandis qu'au nord de l'Italie se passaient ces événements, de nouvelles commotions venaient au centre de la Péninsule compliquer la question.

En Toscane, le grand-duc avait quitté ses états. A Rome s'était accomplie une révolution qui avait vivement ému le monde catholique et libéral. En effet, il y avait deux ans qu'on était habitué à voir sur le saint-siège un pontife qui prenait l'initiative de toutes les réformes utiles, et dont le nom répété dans des hymnes de louange d'un bout de l'Italie à l'autre, était le symbole de la liberté et le gage de toutes les espérances. Lorsque tout à coup l'on apprit avec étonnement que le souverain, naguère l'idole de son Peuple, avait été contraint de s'enfuir furtivement de sa capitale.

Aussi les actes d'agression qui obligèrent Pie IX à quitter Rome, parurent-ils aux yeux de l'Europe être l'œuvre d'une conjuration bien plus que le mouvement spontané d'un Peuple qui ne pouvait être passé en un instant de l'enthousiasme le plus vif à l'ingratitude la plus affligeante.

Les puissances catholiques envoyèrent des ambassadeurs à Gaète pour s'occuper des graves intérêts de la papauté.

La France devait y être représentée. Elle écouta tout sans engager son action; mais après la défaite de Novare, les affaires prirent une tournure plus décidée.

L'Autriche, de concert avec Naples et l'Espagne, répondant à l'appel du Saint-Père, notifia au gouvernement français qu'il eût à prendre un parti, car ces puissances étaient décidées à marcher sur Rome pour y rétablir purement et simplement l'autorité du pape.

Mis en demeure de nous expliquer, nous n'avions que trois moyens à adopter:

On nous opposer par les armes à toute espèce d'intervention, et en ce cas nous rompons avec toute l'Europe catholique pour le seul intérêt de la République romaine que nous n'avions pas reconnue.

On laissait les trois puissances coalisées rétablir à leur gré et sans ménagement l'autorité papale.

On bien, enfin, exercer de notre propre mouvement une action directe et indépendante.

Le gouvernement de la République a adopté le dernier moyen.

Il nous semblait facile de faire comprendre aux Romains que, pressés de toutes parts, ils n'avaient de chances de salut qu'en nous; qui si notre présence avait pour résultat le retour de Pie IX, ce souverain, fidèle à lui-même, ramènerait avec lui la réorganisation et la liberté; qu'une fois à Rome nous garantissons l'intégralité du territoire, en ôtant tout prétexte à l'Autriche d'entrer en Romagne. Nous pouvions même espérer que notre drapeau, arboré sans contestation au centre de l'Italie, aurait étendu son influence protectrice.

L'expédition de Civita-Vecchia fut donc résolue, de concert avec l'Assemblée nationale, qui vota les crédits nécessaires. Elle avait toutes les chances de succès.

Les renseignements reçus s'accordent à dire qu'à Rome, excepté un petit nombre d'hommes qui s'étaient emparés du pouvoir, la majorité de la population attendait notre arrivée avec impatience.

La simple raison devait faire croire qu'il en était ainsi; car, entre notre intervention et celle des autres puissances, le choix ne pouvait pas être douteux.

Un concours de circonstances en décida autrement. Notre corps expéditionnaire peu nombreux, car une résistance sérieuse n'était pas prévue, débarqua à Civita-Vecchia, et le gouvernement est instruit que s'il eût pu arriver à Rome le même jour, on lui aurait ouvert les portes avec joie. Mais, pendant que le général Oudinot notifiait son arrivée au gouvernement de Rome, Garibaldi y arrivait à la tête d'une troupe formée de réfugiés de toutes les parties de l'Italie. Sa présence, on le conçoit, accrût subitement la force du parti de la résistance.

Le 30 avril, 6,000 de nos soldats se présentèrent en amis sous les murs de Rome. Ils furent reçus à coups de feu, quelques uns mêmes, attirés dans un piège, furent faits prisonniers. Nous devons tous gémir du sang répandu dans cette triste journée. Cette lutte inattendue, sans rien changer au but final de notre entreprise, paralysa nos efforts bienfaisants, dénoua la question et aujourd'hui c'est dans Rome seulement qu'elle peut être résolue à l'honneur de la France.

Au nord de l'Allemagne, l'insurrection avait compromis l'indépendance d'un Etat, l'un des plus anciens et des plus fidèles alliés de la France. Le Danemark avait vu les populations des duchés de Holstein et de Schleswig se révolter contre lui, tout en reconnaissant, cependant, la souveraineté du prince qui régnait en ce moment. Le gouvernement central de l'Allemagne eut devoir éviter l'incorporation du Schleswig à la confédération, parce qu'une grande partie du Peuple était de race allemande.

Cette mesure, qui constitue une usurpation véritable, est devenue la cause d'une guerre acharnée. L'Angleterre a offert sa médiation qui a été acceptée; la France, la Suisse, la Suède ont déclaré hautement que dans leur opinion, l'Allemagne n'avait aucun droit de souveraineté sur le Schleswig, et se sont montrées disposées à appuyer le Danemark.

Des négociations ouvertes depuis plusieurs mois ont amené à cette conclusion que le Schleswig formerait, sous la souveraineté du Danemark, un état particulier; mais ce principe admis, on n'a pu s'entendre sur les conséquences qu'il fallait en tirer, et les hostilités ont recommencé. Les états des puissances que je viens de nommer tendent, en ce moment, à la conclusion d'une armistice, préliminaire d'un arrangement définitif.

Le reste de l'Allemagne est agité par de graves perturbations. Les efforts faits par l'Assemblée de Francfort, en faveur de l'unité allemande, ont provoqué la résistance de plusieurs des Etats fédérés et amené un éboulement qui, se rapprochant de nos frontières, doit attirer notre surveillance. L'empire d'Autriche, engagé dans une lutte acharnée avec la Hongrie, s'est cru autorisé à appeler le secours de la Russie. L'intervention de cette puissance, la marche de ses armées vers l'Occident, devait exciter à un haut degré la sollicitude du gouvernement, qui a déjà échangé à ce sujet des notes diplomatiques.

Ainsi l'Europe est en proie à des causes de collisions que nous avons cherché à apaiser tout en conservant notre indépendance d'action et notre caractère propre.

Dans toutes ces questions nous avons toujours été d'accord avec l'Angleterre, qui nous a offert un concours auquel nous devons être sensibles.

La Russie a reconnu la République.

Le gouvernement a conclu avec l'Espagne et la Belgique des traités de postes qui facilitent les communications internationales.

En Amérique, l'état de Montevideo s'est singulièrement modifié d'après les renseignements de l'amiral qui commande dans ces parages nos forces navales, la population française a émigré de l'une des rives de Rio de la Plata à l'autre, de sorte que maintenant ce changement de proportion dans la population française doit être pris en considération.

Enfin, citoyens représentants, si toutes nos négociations n'ont pas obtenu le succès que nous devons en attendre, soyez persuadés que les sentiments qui animent le gouvernement de la République, ce sont ceux de l'honneur et de l'intérêt de la France.

Tel est, messieurs, l'exposé sommaire de l'état actuel des affaires de la République. Vous voyez que nos préoccupations sont graves, nos difficultés grandes, et qu'il nous reste aujourd'hui, au-delà comme au dehors, bien des questions importantes à résoudre. Fort de votre appui et de celui de la nation, j'espère néanmoins y parvenir en suivant une marche nette et précise dont rien au monde ne me fera dévier.

Cette marche consiste à prendre hardiment l'initiative de toutes les améliorations, de toutes les réformes, qui peuvent contribuer au bien-être du Peuple, et d'un autre côté à réprimer, par la sévérité de lois devenues nécessaires, les tentatives de désordre et d'anarchie qui pro-

longent le malaise général. Nous ne bercerons pas le Peuple d'illusions et d'utopies qui n'exaltent les imaginations que pour aboutir à la déception et à la misère. Partout où j'apercevrai une idée féconde en résultats pratiques, je la ferai étudier, et, si elle est praticable, je vous proposerai de l'appliquer.

La principale mission d'un gouvernement républicain surtout, c'est d'éclairer, et, par la manifestation de la vérité, de dissiper l'erreur trompeur que l'intérêt personnel des partis fait briller à ses yeux. Un fait malheureux qui se retrouve presque à chaque page de l'histoire, c'est de voir que plus les maux d'une société sont réels et patents, aux yeux des beaux esprits, plus une minorité rebelle se lance dans le mysticisme des théories.

Au commencement du dix-septième siècle, ce n'était pas pour le triomphe des idées insensées de quelques fanatiques, prenant la Bible pour texte ou pour excuse de leurs folies, que le peuple anglais lutta pendant quarante ans, mais pour la suprématie de sa religion. De même, après 89, ce n'était pas pour les idées de Babeuf, ou de tout autre sectaire, que la société fut bouleversée, mais pour l'abolition des privilèges, pour l'égalité devant la loi, pour l'admission de tous aux emplois et aux bienfaits de la possession territoriale.

Eh bien! encore aujourd'hui, ce n'est pas pour l'application de théories mystiques ou d'avantages imaginaires, que la révolution s'est accomplie, mais pour avoir un gouvernement qui, résultant de la volonté de tous, soit plus intimement lié aux besoins du Peuple, et puisse conduire sans préoccupations dynastiques les destinées du pays.

Notre devoir est donc de faire la part entre les idées fausses et les idées vraies qui jaillissent d'une révolution; puis cette séparation faite, il faut se mettre à la tête des unes et combattre courageusement les autres. La vérité se trouvera en faisant appel à toutes les intelligences, en ne repoussant rien avant de l'avoir approfondi, en adoptant ce qui aura été soumis à l'examen des hommes compétents, et qui aura subi l'épreuve de la discussion.

D'après ce que je viens d'exposer, deux sortes de lois seront présentées à votre approbation: les unes pour rassurer la société et réprimer les excès, telles que les lois sur la licence de la presse et sur les clubs; les autres, les lois d'amélioration, parmi lesquelles j'indique les suivantes:

Loi sur les institutions de secours et de prévoyance pour assurer aux classes laborieuses un refuge contre les conséquences de la suspension des travaux, des infirmités et de la vieillesse.

Loi sur la réforme du régime hypothécaire. Il faut qu'une institution nouvelle vienne féconder l'agriculture en lui apportant d'utiles ressources au lieu de la ruiner, en facilitant ses emprunts au lieu de les éloigner. Elle produira la formation d'établissements de crédit à l'instar de ceux qui existent dans les divers états de l'Europe.

Loi sur la subvention en faveur des associations ouvrières, des comices agricoles.

Loi sur l'abolition de la prestation en nature.

Loi sur la défense des indigents, qui n'est pas suffisamment assurée dans notre législation. La justice, qui est une dette de l'Etat, et qui, par conséquent, est gratuite, se trouve environnée de formalités onéreuses qui en rendent l'accès difficile aux citoyens pauvres et ignorants. Leurs droits et leurs intérêts ne sont pas assez complètement protégés: sous notre Constitution, ayant pour base le principe démocratique, cette anomalie doit disparaître.

Une loi ayant pour but d'améliorer la pension de retraite des sous-officiers et soldats, et d'introduire dans la loi sur le recrutement de l'armée les modifications dont l'expérience a démontré l'utilité.

D'après la Constitution, le gouvernement fera présenter également des lois organiques que l'Assemblée constituante n'a pas eu le temps d'élaborer.

Ce qui précède suffit, citoyens, je l'espère, pour vous prouver que mes intentions sont conformes aux vôtres. Vous voulez, comme moi, travailler au bien-être de ce Peuple qui nous a élus, à la gloire, à la prospérité de la patrie. Comme moi, vous pensez que les meilleurs moyens d'y parvenir ne sont pas la violence et la ruse, mais la fermeté et la justice. La France se confie au patriotisme des membres de l'Assemblée. Elle espère que la vérité, dévoilée au grand jour de la tribune, confondra le mensonge et désarmera l'erreur.

J'appelle sous le drapeau de la République et sur le terrain de la Constitution tous les hommes dévoués au salut du pays. Je compte sur leur concours et sur leurs lumières pour m'éclairer, sur ma conscience pour me conduire: sur la protection de Dieu pour accomplir ma mission.

Message du président de la République.
(Suite.)

La polémique va se disputer ce manifeste incolore; bien des critiques lui seront adressées, et en vérité il ne supporte pas l'examen: comme administration intérieure aucune vue n'est sérieuse, comme politique étrangère il n'est que la reproduction exacte du système de la paix à tout prix, pratiqué pendant 17 ans par Louis-Philippe. Mais la critique ne s'appliquera peut-être pas assez à dégager de ce misérable exposé de situation, la conviction de l'impraticabilité de nos institutions républicaines avec la séparation des pouvoirs.

Pour nous, c'est là le point capital et nous ne saurions trop y revenir. Dans un pays d'action comme le nôtre, où la pensée conduit immédiatement à l'acte, tout ce qui a l'initiative, tout ce qui dispose de la mise en pratique possède l'autorité véritable. Le pouvoir législatif supérieur en théorie, sera toujours subordonné dans la réalité alors qu'il aura détaché de son sein et abandonné à des mains étrangères la direction des affaires du pays.

Que veut, que peut faire l'Assemblée contre les envahissements de son pouvoir exécutif?... le mettre en accusation, mais dans les conditions présentes, dans l'état des mœurs et des esprits, après avoir laissé au gouvernement la disposition de l'armée, habituée à l'obéissance passive, un pareil acte est une révolution... et jamais la majorité de l'Assemblée, représentant les routines du passé, n'affrontera les dangers d'une révolution... Pour peu que la corruption électorale ait favorisé le pouvoir dans ses élections, à quelles transactions le président de la République n'amènerait-il pas l'Assemblée devant les faits accomplis.

Habituée au joug, démoralisée par la dépendance perpétuelle du travail, sévère des lumières nouvelles, abandonnée aux enseignements mensongers de l'Université, aux hypocrites leçons des jésuites, à quel degré d'avilissement peut tomber la France! dix-sept années de ce régime l'ont assez avilie, attendra-t-on que le pouvoir exécutif, après avoir brisé les résistances de l'Assemblée, perpétue son administration.

L'avenir n'est en somme que le résultat du présent, n'attendons de lui que ce que nous aurons préparé. Dieu a assez fait pour nous en nous donnant les énergies primitives; c'est aux hommes à préparer eux-mêmes leurs destinées. A l'Assemblée seule, représentant le Peuple, appartient le droit d'initiative, et le pouvoir exécutif ne doit être que l'agent et le serviteur de ses volontés, voilà le principe. La conséquence pratique était celle-ci: l'Assemblée fait la loi, elle choisit

dans son sein ou hors de son sein, les ministres chargés d'exécuter les décrets qu'elle a rendus, sans autre titre que celui d'agent de ses volontés et sans autre attribution que l'exécution des ordres émanant d'elle.

Si l'on eût suivi cette voie, nous ne verrions pas aujourd'hui la France engagée dans une voie fatale à son honneur et à la liberté de l'Europe; après ces votes successifs des 4 mai 1848, des 7 et 31 mars, 17 et 31 avril 1849, exprimant les vœux et la pensée de l'Assemblée dans l'affaire d'Italie, nous n'aurions pas vu le président avouer hautement que le but de l'expédition de Civita-Vecchia était et est encore le rétablissement du pape sur le saint-siège, et la France républicaine se faisant le défenseur des graves intérêts « de la papauté. »

Le général Oudinot a reçu l'ordre d'entrer à Rome à tout prix.

E. H.

(La suite à demain.)

On veut absolument tuer le *Républicain*. « C'est un parti pris, on n'en démordra pas, » disait l'autre jour un personnage influent, et pour cela on emploie toutes sortes de moyens, d'abord les procès que l'on a fait tomber sur nous drus comme grêle et pour lesquels nous sommes assignés en cour d'assises les 13 et 14 courant. Quatre à la fois de crainte d'y manquer.

Mais cela ne suffisait pas encore à nos modérés, on a organisé un nouveau système des persécutions, dans toutes les communes environnantes, on laisse avec raison vendre toute sorte de journaux sans distinction (on n'a pas le droit d'en faire) excepté le *Républicain*. Nos porteurs sont en butte à une foule de tracasseries. On leur dit : faites attention, si vous vendez le *Républicain* nous vous DÉFENDRONS de revenir dans la commune.

Nous pourrions citer des choses tout à fait burlesques à ce sujet, et qui montreraient jusqu'où va l'aveuglement de ces gens qui n'ont plus peur. D'autre fois, c'est des lettres de menace, des accusations stupides des forfanteries ridicules, il faut nous assommer pour servir d'exemple. C'est un tel débordement d'imagination, que nous sommes tentés de croire que les royalistes sont devenus entièrement fous.

Nous attribuons cette monomanie de persécutions et de tueries aux grandes chaleurs de ces jours derniers.

L'autorité qui fait jeter du poison pour les chiens sans asile, devrait ouvrir des bains gratuits pour les modérés sans raison.

Situation.

(Suite.)

La situation de la société française est digne de pitié, elle flotte irrésolue entre l'avenir qui l'appelle et le passé qui la retient. Elle semble s'être abandonnée elle-même et laisse profaner ses souvenirs de gloire les plus précieux, attaquer ses sympathies les plus profondes. Son âme s'est engourdie dans une lâche torpeur, l'enthousiasme s'est glacé dans ses veines. Ses nobles instincts d'émancipation et de propagande universelle, son impatience du progrès ont disparu. Le temps des sophistes d'Athènes semble venu pour notre pays; seulement, il ne s'agit plus de métaphysique aujourd'hui, mais d'économie sociale. Il ne s'agit plus d'assigner le but vers lequel doit tendre la société, mais de déterminer tous les points de la courbe qu'elle doit parcourir. A ces préoccupations se joint une autre difficulté, chacun cherche à lire dans ce grimoire de la politique, divague à plaisir et fait des théories savantes après coup pour justifier ce quelque chose d'insaisissable qui se sent plutôt qu'il ne se définit, et qui appartient à l'art plus qu'à la science. Tous les généraux de cabinet de la démocratie font d'admirables plans de campagne suivant l'humeur qui leur est propre, sans tenir compte des dispositions de l'armée, des accidents imprévus et des mille circonstances qui modifient à chaque heure la physionomie, l'attitude et les évolutions des partis.

Tout cela nous fait songer tristement aux temps de décadence qui sonnent pour les nations ainsi que pour les hommes. Cependant, lorsque nous jetons nos regards sur l'Europe, l'espérance nous revient; malgré l'indignité de la conduite de ses gouvernants, la France pèse encore dans la balance des destinées humaines; aucun peuple n'a encore hérité de son génie.

Cependant que faisons-nous et quel spectacle nous offre cette Assemblée législative dès son début? Deux partis sont en présence; animés d'une aversion mutuelle, ils se mesurent de l'œil et le combat est la seule préoccupation qui tende leur esprit. Venus des divers points de la France pour s'entendre sur ses intérêts en souffrance, ils portent tous une épée et non une balance à la main. Pour eux il n'y a aucune vérité commune, et chaque parole qui tombe de la bouche d'un orateur porte les couleurs de son parti et semble un défi lancé à ses adversaires politiques. Comme toujours le gouvernement est un être à part, serviteur de tous en apparence et le maître de tous en réalité; appuyé sur une fraction de l'Assemblée et paraissant en être l'expression, il la domine par la crainte et paralyse son indépendance en feignant d'abandonner le pouvoir au moment du danger.

Toujours menacé par les intrigues des siens et l'opposition de ses antagonistes, il n'a plus de facultés que pour conjurer une chute, et dépense toutes ses énergies à réparer les misérables brèches que lui font toutes les ambitions impatientes. Au contact de toutes les difficultés, il n'a plus assez de sang-froid pour mesurer les efforts nécessaires, pour les surmonter; entre les fébriles agitations des uns, les anxiétés et les avertissements des autres, craignant de se compromettre par toute initiative, il se décide à la passivité, et il appelle conservation ce qui n'est qu'impuissance.

Tout changement de gouvernement entraîne une révolu-

tion; à cette seule idée toutes les fonctions sociales s'arrêtent, l'effroi paralyse tous les courages, glace toutes les entreprises. « Changer le gouvernement... où allons nous, grands Dieux, et que vont devenir le commerce, l'industrie, etc...? » A chaque modification du ministère, l'effroi gagne les esprits, toutes les affaires s'arrêtent, toutes les transactions sont suspendues. Eh quoi! nous allons changer notre soliveau contre un héron... etc...

Notre pays, on le voit, est plus républicain d'aspiration que de mœurs; la monarchie s'est infusée dans son sang et a pénétré tous les tissus. Par quels exutoires faudra-t-il le traiter pour extirper ce virus qui se transmet de génération en génération, et pourrit sur pied les moissons de l'avenir?

Le propre de la République est justement de favoriser les changements de gouvernement, les modifications de politique, de substituer le pouvoir de la science à la puissance individuelle, de remplacer l'autorité personnelle par une administration proprement dite : c'est-à-dire de considérer le gouvernement comme un atelier de direction où s'exerce la fonction spéciale d'administrateur et non plus comme un apanage, un privilège pour les hommes qui l'occupent.

C'est pour cela que nous n'avons jamais considéré la Constitution que comme une garantie temporaire à laquelle bien certainement nous devons nous rattacher, jusqu'à ce que le progrès des esprits ait permis une organisation plus sérieuse.

En effet, comme la dit avec tant de raison le cit. Proudhon, toute constitution suppose une séparation des pouvoirs, et par suite un antagonisme constant, une lutte perpétuelle de ces pouvoirs constitués d'une manière indépendante; un jeu de bascule dans lequel se dépensent inutilement des forces inouïes; enfin, et comme conséquence, l'impossibilité radicale d'action, les mécontentements et pour couronnement, la guerre civile!

La suite à demain.

Assemblée législative.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU RÉPUBLICAIN.

Suite et fin de la séance, du 7 juin.

Les nominations des représentants du Loiret sont renvoyées à samedi.

Les élections de l'Algérie sont validées.

Le résultat du scrutin pour l'élection d'un troisième commissaire pour le conseil de surveillance de la caisse d'amortissement, et de celle des dépôts et consignations, proclame le cit. Lebœuf.

Les citoyens Tréveneuc et Edgard Guinet demandent un congé. — Accordé.

Comme il n'y a rien à l'ordre du jour de demain vendredi 8 juin, la séance est renvoyée à samedi.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

Nouvelles étrangères.

Allemagne.

CARLSRUHE, 3 juin. — Le gouvernement provisoire vient, par une ordonnance, de réduire jusqu'à nouvel ordre d'un tiers et d'un quart les traitements des employés et des pensionnaires de l'état.

Le paiement des traitements au-dessus de 3,000 fl., et des pensions au-delà de 2,400 fl. est suspendu.

Le grand duc de Bade vient d'envoyer à Carlsruhe une proclamation, dans laquelle il annonce amnistie entière à tous ses sujets rebelles, pourvu que ceux-ci prêtent la main à l'invasion des troupes fédérales qui doivent rétablir l'ordre dans le duché, et le grand duc dans son fauteuil. Les gouvernements battent la campagne!

FRANCFORT, 3 juin. — Un grand nombre de membres de l'ancienne Assemblée constituante se sont réunis hier pour aviser à ce qu'il y avait à faire après le départ de leurs collègues pour Stuttgart. Quelques-uns d'entre-eux ont proposé l'acceptation de la constitution octroyée par la Prusse; mais n'ayant pu tomber d'accord, on s'est ajourné au lendemain.

60 mille prussiens occupent Francfort; le duc de Bade s'y est réfugié après avoir erré dans l'Alsace (française); la Prusse rhénane et la Bavière.

VIENNE, 30 mai. — Voici le dénombrement de l'armée hongroise actuellement existante et forte de 400,000 hommes, 13 généraux commandant en chef des corps d'armée, 160 généraux, 270 colonels, 67 régiments d'infanterie de ligne, 21 régiments de Honveds, 6 bataillons formant la légion étrangère, 11 régiments d'artillerie, 1600 carabiniers, 6 régiments de chasseurs, 28 régiments de hussards, 14 régiments de Honveds cavalerie et 2 régiments de Honveds chasseurs; 190,000 hommes sont complètement armés. Les autres portent des faux.

Il se confirme que le passage de la Waag par l'armée impériale n'a pas réussi et qu'il a fallu faire retraite après avoir éprouvé de grandes pertes. Les Hongrois veulent maintenant porter la guerre en Moravie et en Croatie.

L'annonce de l'occupation de Kaschau en Hongrie et de Cronstadt en Transylvanie par les Russes est aujourd'hui controuvée.

Par contre, la prise d'Orsova par les Hongrois est positive.

Pologne.

LÉOPOL, 25 mai. — Les troupes russes traversent notre ville depuis onze jours. On évalue le corps entier du général Tchoujaïeff que nous avons vu passer, à 50,000 hommes. Pour les nourrir, on fait des réquisitions de blé, non seulement chez les marchands qui en font le commerce, mais aussi chez ceux qui en possèdent une provision, et on ne délive en retour que des bons. On a arrêté ici deux personnes qui parlaient de la liberté aux soldats russes.

Une foule de Polonais se rendent continuellement de la Galicie en Hongrie, malgré les dangers auxquels ils s'exposent aux frontières. Dernièrement on en a arrêté dix-sept. Le bruit court que les Hongrois sont entrés en Galicie avec une armée considérable.

Les paysans galiciens craignent toujours que les Russes ne rétablissent la corvée. On assure que le général russe avait demandé au gouverneur de lui abandonner la gestion de la police et l'administration de la poste à Léopol et à Czerniowce.

VARIÉTÉS.

Quand on a tout perdu et qu'on n'a plus d'espoir....

..... On fait une amnistie.

Il y avait une fois un roi, un ministre et un caniche qui voyageaient ensemble dans le plus parfait accord.

Le roi, c'était Léopol, grand duc de Bade.

Le ministre, c'était..... son ministre.

Le chien vu sa rare science et sa fidélité, se nommait Moniteur.

Tous les trois cotoyaient les bords du Rhin; ils étaient gais comme quarante-cinq bonnets de nuit. C'est-à-dire qu'ils n'étaient pas contents.

Léopol baissait la tête et poussait des soupirs.

Le ministre baissait la tête et sifflait l'air des lampions.

Le caniche baissait la queue et tirait la langue.

Après avoir marché quelques heures sans prononcer le moindre mot, la moindre aboiement, ils s'arrêtèrent, et s'étendirent au pied d'un arbre.

— Eh bien, ministre qu'en penses-tu?

— Et vous, majesté?

— Et toi, ministre?

— Moi, je pense... ce que tout le monde pense; que vous n'êtes plus rien, et moi pas grand chose.

— Monsieur! Monsieur! je vous rappelle au respect pour ma personne, ou je vous destitue! Sachez que je suis toujours le grand duc de Bade et que tant qu'il plaira à ma grâce, vous serez mon premier ministre.

— Sire! excellence! majesté!... votre serviteur est indigne de votre clémence. Je suis à vos pieds; commandez, et j'obéirai. Faut-il retourner à Carlsruhe, dire à tous ces rebelles que vous êtes en dépit de la République, leur grand duc? Ou bien, faut-il faire un plongeon dans le Rhin?

— Ministre, j'aime mieux le voyage à Carlsruhe.

— J'aurai cependant, majesté, préféré le plongeon! enfin, j'irai à Carlsruhe... Mais, il me vient une idée : Comment prouverez-vous que vous êtes toujours le grand duc? Il faut un acte de haute autorité.

— Oui, ministre, c'est ça. Eh bien tu leur diras : que je les ferai tous pendre! Hein?

— Diable, diable, Majesté! mais ils me pendront moi!

— C'est fischtre bien vrai; et tu ne pourrais plus m'apporter leur réponse. Cependant, il est nécessaire que je fasse étrangler au moins la moitié du duché de Bade.

— Si vous ne pendiez personne, Majesté?

— Que faut-il faire alors, pour accomplir un acte de haute autorité?

— Majesté... attendez... une réflexion... une idée... Ah! j'y suis : amnistie complète, pardon, clémence, oubli du passé, voilà ce qu'il faut annoncer à vos sujets.

— Mais, ministre, et ma pendaison?

— C'est tout simple, vous les pendrez après l'amnistie!

— O ministre! mon cher trésor! puits perdu de ressources! viens [que je t'embrasse.... Oui, c'est bien ça... c'est bien ça, morbleu!

Allons, écris mon manifeste :

« Considérant qu'un parti traître et perfide avec l'assistance des troupes rebelles, a eu l'infâme toupet de nous laisser partir comme un Juif-Erreur; qu'il s'est emparé du pouvoir, et s'est arrogé tous les droits que nous accordait la constitution; qu'il a fiché à la porte tous nos fidèles serviteurs, et procède à de nouvelles élections sans notre consentement.

« Considérant qu'un pareil état de choses n'a rien que de très vexant pour nous; car, nos chers voisins ont eu l'extrême obligeance d'envoyer à notre secours des milliers de bombardeurs, dont la mission spéciale est de ruiner, incendier mes villes et de massacrer sans relâche tous les anarchistes. »

« Considérant qu'au bout du compte, ça m'embête de coucher en plein champ.

« Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Si vous voulez prêter main-forte à l'armée fédérale, afin qu'elle puisse bombarder, fusiller, éventrer, violer, piller tout à son aise ;

« Si vous voulez nous donner la permission de rentrer chez nous à la tête.... je me trompe, à la queue de la susdite armée ;

« Nous vous ferons cadeau d'une amnistie pleine, entière, sans restriction, sans exclusion; il y en aura pour tout le monde.

« Fait en conseil des ministres, plein vent, le 2 juin 1849.

Signé LÉOPOLD.

Maintenant, mon cher ministre, porte leur cela, et reviens vite, je t'attends.

— Majesté... majesté... je suis abattu de fatigues, mes forces pourraient trahir ma bonne volonté, et puis... j'ai peur de... Encore une idée! Si nous envoyions ce message par Moniteur?

— Ça y est, ministre..... Moniteur?... Moniteur?... approchez.

— Haou! haou! haou!

— Bien, bien... Vous allez porter cette dépêche à Carlsruhe.

— Haou! haou!

— Vous me rapporterez la réponse à Francfort.

— Haou! haou!

— Vous ne ferez mention à personne que je m'ennuie à mort.

— Haou! haou! haou!

— Vous prendrez note de tout ce qui se fait et se dit.

— Haou! haou!

— Vous assisterez à quelques assemblées.

— Haou! haou!

— Vous éviterez autant que possible les coups de trique.

— Haou! haou! haou! haou!

— Allez, Moniteur, partez!

— Haou!... haou!... haou!... haou!...

Frère PLATON.

GRAND-THEATRE. — Le Marchand de Jouets d'enfants, vaudeville en 1 acte; le Mousquetaire de la Reine, opéra comique. — On commencera à 7 heures.

CELESTINS. — Marie Jeanne, drame en 5 actes; l'Auberge des Adrets, pièce en deux actes. — On commencera à 6 heures et demie.

Le gérant, BUREL.

Lyon. Impr. de Rodanet et Comp., rue de l'Archevêché, 3.

LE MANDATAIRE, Compagnie constituée pour le rachat des polices d'assurances sur la vie. — Le remboursement des titres de rente sur l'Etat. S'adresser à la Direction du département du Rhône, de 9 heures du matin à quatre heures du soir, rue Centrale, 14 au 2°.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompte et radicale des maladies secrètes et de la peau, Vices du sang, Dartres, Gales, Boutons, etc. etc., par l'ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE D'AMÉRIQUE, remède entièrement végétal.

Prix : 5 francs le flacon.

INJECTIONS INFAILLIBLES.

Extraits du Traité de Thérapeutique du D. LUPPI, Pour guérir en trois ou quatre jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés.

prix : 3 fr.

Chez CAMUSET, pharmacien, place des Carmes 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc, à Lyon.